

Autorisation pour tuer un loup du parc national des Écrins : ILS SONT DEVENUS FOUS !

11 juillet 2014 |



Photo Morgane Bricard

Nouvelle mise à jour du 11 juillet 2014

[L'arrêté de prélèvement a été abrogé aujourd'hui !](http://www.pyrenees-pireneus.com/Faune/Loups/France/Alpes/Tirs-Defense-Prelevements-Regulation/2014/2014-07-11-Arrete-Prefecture-Hautes-Alpes-Abrogation-Tir-Prelevement-Valgudemar.pdf) Les réactions associatives y seraient-elles pour quelque chose ? 😊 <http://www.pyrenees-pireneus.com/Faune/Loups/France/Alpes/Tirs-Defense-Prelevements-Regulation/2014/2014-07-11-Arrete-Prefecture-Hautes-Alpes-Abrogation-Tir-Prelevement-Valgudemar.pdf>

Mise à jour 11 juillet 2014

Bonne nouvelle : la battue dans les Ecrins n'a rien donné ! Dans cette [vidéo](#), le directeur du parc national tente encore de se justifier en disant que c'était juste pour repousser le loup (alors que des tireurs attendaient pour le tuer dès qu'il sortirait du parc). Il indique notamment que « la zone a été nettoyée », bref que le cœur d'un parc national a été nettoyé du loup (pourtant un de ses occupants les plus légitimes) ! Une déclaration gravissime venant d'un parc national...

Réaction de FERUS, envoyée aux médias (10 juillet 2014)

Les autorités françaises touchent décidément le fond... Puisqu'on ne peut pas abattre un loup, espèce protégée, dans le cœur d'un parc national, on va donc faire une battue d'effarouchement (et au passage déranger toute la faune sauvage en pleine période de reproduction notamment pour les chamois, bouquetins, chevreuils, tétras-lyres etc) pour faire sortir le loup du parc et le flinguer ensuite.

C'est ce qui est actuellement en train de se passer dans le parc national des Écrins depuis ce matin, suite à des attaques sur troupeaux dans le Valgaudemar.

« L'opération a été organisée par le parc national des Écrins en concertation avec des représentants des agriculteurs. C'est avec des pétards de forte puissance, qu'une quinzaine d'équipes constituées d'un agent du parc et d'un éleveur, sont parties des crêtes, formant une « ligne » qui, en descendant, doit repousser le prédateur. » indique le parc national des Écrins aujourd'hui sur son [site web](#) en tentant de justifier cette **opération HONTEUSE**. Le parc des Écrins indique également que *« le conseil scientifique a donné son accord pour cette démarche. »* **SCANDALEUX !**

Le préfet des Hautes-Alpes a signé de son côté une autorisation de prélèvement pour tuer un loup dès qu'il franchira les limites protectrices du parc.

Le loup est une espèce protégée. **Les parcs nationaux sont les ultimes refuges pour la faune sauvage et les moutons ne devraient pas en être la priorité** (c'est dans le cœur du parc national que les attaques ont eu lieu).

RENDEZ LES PARCS NATIONAUX AUX LOUPS ET A LA FAUNE SAUVAGE ET STOP A CES PRATIQUES MOYENÂGEUSES !

Source : Férus du 11 juillet 2014 <http://www.ferus.fr/actualite/autorisation-pour-tuer-un-loup-du-parc-national-des-ecrins-ils-sont-devenus-fous>